

Tribunes publiées dans le Journal n°227

CLAUDE DELMOTTE

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

À l'approche des élections, certains n'ont qu'une arme : le mensonge. Incapables de proposer, ils calomnient. La désinformation devient leur stratégie, l'outrance leur langage.

Ils accusent la Ville de fermer les centres PMI. Mensonge !

Ces structures relèvent de la compétence du Département, qui avait prévu leur fermeture. La réalité c'est que depuis 2018, c'est la Ville qui les finance, seule, pour un montant de 6 millions d'euros. Nous aurions pu tourner la tête et laisser le département assumer son choix, nous ne l'avons pas souhaité car les familles ne méritent pas d'être pénalisées. Aujourd'hui, les discussions ont repris. Mais là encore, nos opposants déforment sciemment la réalité.

Dernière ignominie en date : nous aurions « viré » la boucherie du centre-ville car elle est halal. C'est faux. Comme pour tous les commerces concernés par le réaménagement du centre-ville une solution de relogement dans le futur centre-ville lui a été proposée. Les propriétaires ont refusé, préférant s'installer ailleurs avec une indemnité. C'est leur choix et nous le respectons. Mais accuser la Ville de discrimination religieuse, c'est jeter l'opprobre, attiser les tensions et inciter à la haine.

Sur les réseaux sociaux, ces accusations mensongères s'accompagnent de méthodes nauséabondes. Insinuations, désignations, appels à la colère : ce sont les mêmes ressorts qui ont conduit au drame Samuel Paty. Quand on place sciemment une cible sur les élus, on franchit une ligne rouge.

Ils disaient qu'on fermerait les CMS ? Faux.

Le théâtre ? Faux.

Leur seul projet, c'est de salir.

Leur seul programme, c'est de mentir.

« Le mensonge est un vil vice », écrivait Montaigne. Chez eux, c'est devenu un métier.

DIDIER MIGNOT

« Blanc-Mesnil à venir »

Président du groupe Blanc-Mesnil à venir

La publication sur les réseaux sociaux de photos de M. Meignen en proche compagnie du raciste Zemmour, récidiviste condamné par la justice, et de sa compagne S. Knafo, ex-présidente d'une association ayant touché 20 000 € de subvention de la ville, a de toute évidence fait perdre son sang froid au « sénateur-maire-président » comme en témoigne l'éditorial du dernier journal municipal. Un éditorial très politicien qui n'a rien à faire dans une publication payée par les contribuables.

Revenons à la vérité du terrain : l'enquête publique portant sur l'aménagement de la ZAC de La Molette se déroule jusqu'au 23 mai à 12 h. Nous vous invitons à y contribuer à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/ppve-molette>. Vous y trouverez le dossier complet - dont l'étude d'impact environnemental - voté aux conseils municipal et territorial, attestant que, contrairement aux propos de M. Ranquet et Meignen, nous ne « désinformons » pas en parlant d'un vaste projet immobilier : 5800 logements, dont seulement 205 logements sociaux, et 16 700 habitants, soit un quartier d'une densité 4 fois supérieure à celle de la ville.

Malgré des dénégations orales de la municipalité, le dossier voté et soumis à l'enquête comprend bien aussi la démolition de 2 bâtiments de la cité Timbaud.

Il faut bien sûr restructurer la Molette en profondeur mais cet aménagement urbain est démesuré et va générer bien plus d'inconvénients que d'avantages. Il faut revoir ce projet. Dites le en participant à l'enquête publique.

Contact : bmavenir@gmail.com